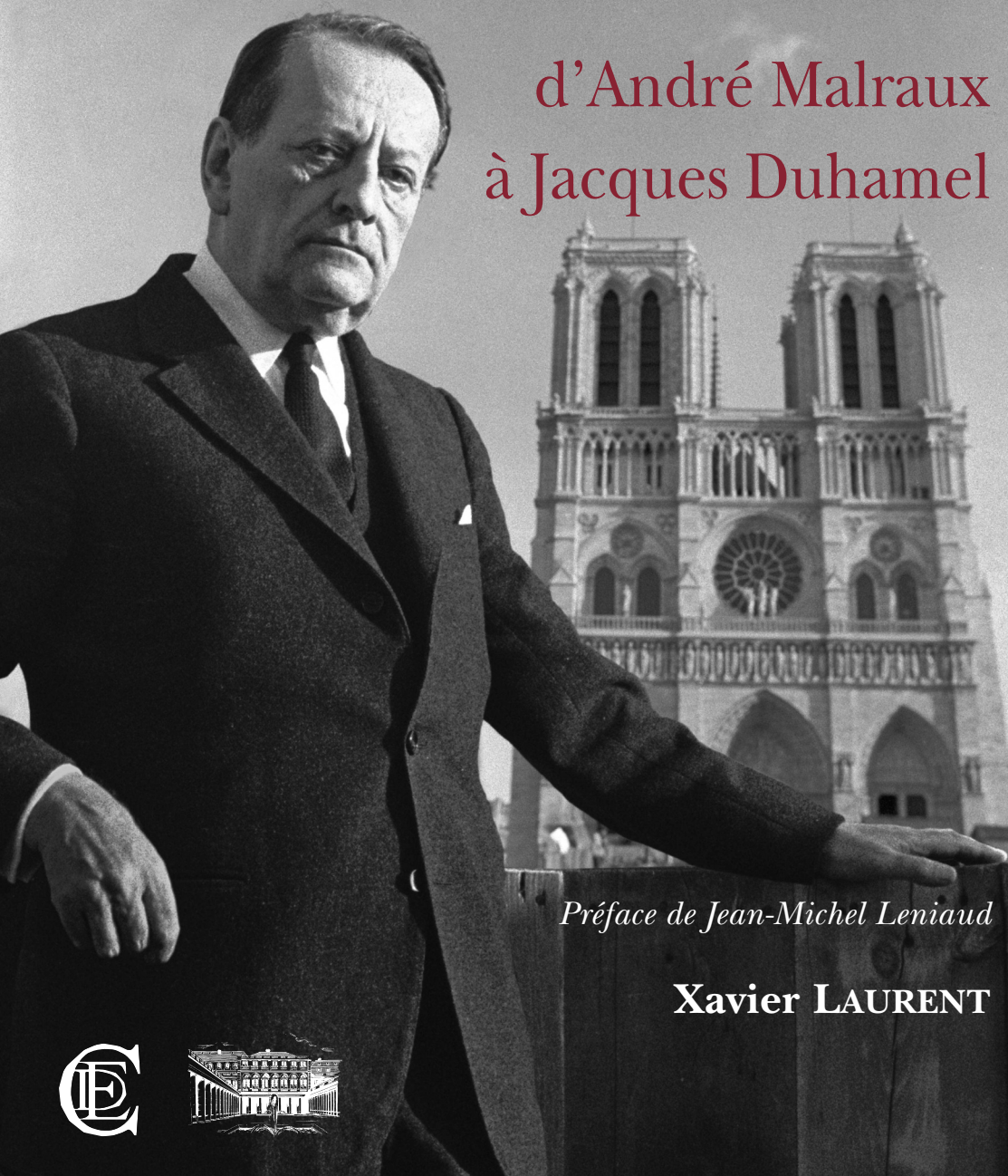


Grandeur et misère du patrimoine

d'André Malraux
à Jacques Duhamel



Préface de Jean-Michel Leniaud

Xavier LAURENT



GRANDEUR ET MISÈRE
DU PATRIMOINE
d'André Malraux à Jacques Duhamel
(1959-1973)

Crédit photographique :

Centre des archives contemporaines : pages 41, 153, 176, 177, 260, 263, 266, 267 et 269.

Raymond Depardon : couverture, page 16.

Xavier Laurent : page 158.

Moisan : pages 43 et 105.

Jean-François Richard : page 18.

© Collection du Comité d'histoire du ministère de la culture et de la communication, Paris, 2003.

© École nationale des chartes – Paris, 2003

ISBN 2-900791-60-X

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou les reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Grandeur et misère du patrimoine

d'André Malraux à Jacques Duhamel
1959-1973

Xavier LAURENT

Préface de Jean-Michel Leniaud



ÉCOLE DES CHARTES



Comité d'histoire
du ministère
de la culture

SOMMAIRE

Préface	9
Remerciements	15
Introduction	17

PREMIÈRE PARTIE

Nouveau ministère, nouveaux moyens ?

Chapitre I : Le renouvellement des cadres	35
Chapitre II : Les instances consultatives et les architectes	59
Chapitre III : De la politique du faste à la doctrine de la transmission	87

DEUXIÈME PARTIE

Monuments historiques, sites et urbanisme

Chapitre IV : La politique du site de France	121
Chapitre V : Les abords	147
Chapitre VI : Les secteurs sauvegardés	163

TROISIÈME PARTIE

L'élargissement du champ du patrimoine

Chapitre VII : L'État : gendarme ou partenaire ?	189
Chapitre VIII : L'évolution de la politique de classement et d'inscription	215
Chapitre IX : Une nouvelle vie pour le patrimoine	273
Conclusion	307

ANNEXES

Sources	313
Bibliographie	317
Organigrammes et statistiques	331
Pièces justificatives	336
Index des noms de personnes	365
Index des noms de lieux	371
Table des illustrations	376
Table des matières	377

PRÉFACE

AU TEMPS DES « AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE »

Le présent livre possède déjà dix ans d'histoire. En décembre 1993, le Comité d'histoire du ministère de la Culture organisait un colloque intitulé *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel* – les actes en sont parus à la Documentation française en 1995. Il y fut particulièrement question de l'après-mai 1968, de la commission des affaires culturelles du VI^e plan, des politiques culturelles locales, du développement culturel et des arts vivants. Éric Lengereau y avait parlé de la crise de l'enseignement de l'architecture – il préparait alors ce bel ouvrage qui fut publié par le Comité d'histoire du ministère de la Culture sous le titre *L'État et l'architecture : 1958-1981. Une politique publique*¹ ? Plus d'un notèrent avec consternation que ce qui avait trait au patrimoine, entendez par là l'archéologie, l'Inventaire, les monuments historiques, les sites et espaces protégés, alors compris dans le portefeuille du titulaire de la rue de Valois, n'avait pas été inclus dans le champ du colloque. L'oubli était de taille : ce domaine d'intervention publique tenait encore la première place dans la répartition du budget du ministère. Michel Denieul, actif dans les débats en tant qu'ancien directeur de l'architecture au temps de Jacques Duhamel, s'étonna de cette « occultation de la dimension patrimoniale » ; elle résultait selon lui de la difficulté que les historiens de la chose culturelle éprouveraient à se placer sous l'angle de la durée (p. 430). Le vrai motif du silence, en fait, se trouvait ailleurs. Jacques Rigaud, l'un des principaux organisateurs de la manifestation commémorant l'action du ministre dont il avait été lui-même le premier collaborateur, le déclara sans ambages (p. 456-457) : il n'avait pas bien « saisi l'ampleur de l'enjeu ». Et s'interrogeant sur les raisons de cette mésestimation, il reconnut qu'on avait gardé l'habitude de mettre en avant ce qu'on appelait alors encore le « dévelop-

1. Éric Lengereau, *L'État et l'architecture : 1958-1981. Une politique publique ?*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/Éd. Picard, 2001, 559 p.

pement culturel » et que ce domaine d'intervention se coordonnait généralement mal avec le patrimoine. Anecdote, direz-vous ? Pas du tout : le propos de Jacques Rigaud faisait toucher du doigt, avec l'autorité qui est la sienne, combien, dès sa fondation sans doute, le ministère de la Culture a vécu comme une solution de continuité la dualité : développement culturel-arts vivants d'une part, patrimoine de l'autre. Il l'a vécue telle aussi longtemps que le budget du patrimoine ne perdit pas sa place prédominante.

Toujours est-il qu'à l'issue du colloque, Michel Denieul me suggéra d'entreprendre un livre sur la politique patrimoniale de ce temps-là ; il mettait ses archives à disposition. Il fallait un historien : ce fut Xavier Laurent ; il y consacra sa thèse d'École des chartes. Il fallait aussi un environnement intellectuel : Arlette Auduc préparait déjà aux Hautes Études une thèse de doctorat sur l'histoire de l'administration des Monuments historiques de 1830 à 1940 ; Fabien Oppermann allait commencer une thèse d'École des chartes sur le château de Versailles au ^{xx}e siècle, comme « produit » artistique, culturel et touristique. De son côté, le Comité d'histoire du ministère de la Culture multipliait les journées d'étude et les recherches sur l'histoire des administrations patrimoniales. Restaient à trouver les crédits de la publication : je veux saluer l'énergie souriante de Geneviève Gentil et d'Augustin Girard qui a permis de conduire à bon port, et de conserver avec l'École des chartes, l'édition de l'ouvrage. Je formule le vœu que cette collaboration soit suivie de beaucoup d'autres.

Avant de s'intéresser au contenu, le lecteur s'avisera que ce livre est le premier fruit du travail d'un jeune historien. Il fallait, en préalable, assimiler les règles d'un univers juridique complexe, s'informer des conventions de sociabilité d'un milieu professionnel compliqué, apprendre à connaître les lieux et monuments dont il était question, déjouer les pièges de la langue de bois et des vérités toutes faites. De toutes ces difficultés, liées à la technicité propre au sujet, Xavier Laurent s'est joué avec une étonnante facilité : il fallait de l'aisance pour produire de son voyage au centre de la Valoisie patrimoniale des années 1970 une relation aussi précise, lucide, critique, et amusée.

De ce voyage, les premiers temps s'inscrivent dans le contexte de la V^e République naissante. La France est jeune ; l'État croit au progrès, rénove et planifie ; le passé souffre, méprisé par les aménageurs, ceux des villes comme des campagnes ; l'écrivain-ministre définit une politique du patrimoine pour le pays, au nom de la grandeur avec les lois-programmes, du patrimoine au quotidien avec les secteurs sauvegardés, du musée imaginaire avec le lancement de l'Inventaire. Pour savoir qui l'a emporté dans le conflit dialectique qui oppose les « aménageurs » et les « protecteurs », il suffit d'ouvrir les yeux sur les espaces alors construits ou rénovés ou bien de lire le chapitre ajouté par Michel Fleury à l'*Histoire du vandalisme* de

Louis Réau pour la période de la V^e République. Tous les témoins le confirment : le patrimoine ne constitue pas le secteur prioritaire du cabinet Michelet, signale André Rollier lors du colloque Duhamel², « nous étions dans une période militante de la protection du patrimoine et des sites, affirme Alain Bacquet dans le même contexte³, protection alors mal admise et peu soutenue face au “boom” immobilier et urbain ». Tout fut-il donc perdu ? Si l’on se transporte dans les premières années du septennat de Valéry Giscard d’Estaing, dans cette période sur laquelle s’achève la thèse de Xavier Laurent, on voit se profiler un rapport de force différent. Certes, Louis Chevalier publie en 1977 son livre talentueux, *L’Assassinat de Paris*, qui, au vrai, dénonce le mépris de la période précédente pour le passé, le temps de la présidence de son ancien condisciple Pompidou, « coupable » d’avoir trahi le serment de défendre les humanités, mais force est de se rendre compte que, lorsque le professeur au Collège de France réinvestit d’une puissance nouvelle le vers connu de l’obscur Rutilius Namatianus : « *Cernimus exemplis oppida posse mori* », « Nous savons, par l’exemple, que les villes peuvent mourir », le carcan de béton qui menace alors les villes semble, au contraire, se desserrer peu à peu. Un jour, peut-être, sera-t-il démontré que le septennat 1974-1981 aura constitué pour le patrimoine pendant la V^e République ce que la Belle Époque avait été pour la III^e : pause dans l’« haussmannisation » générale du pays, découverte des cultures plurielles, réhabilitation de l’art du XIX^e siècle comme antidote au progressisme d’État, préparatifs de l’Année du patrimoine.

La période qui court de 1959 à 1973, plus longue, est aussi plus complexe. Six ministres⁴, quatre directeurs, plusieurs styles. La politique patrimoniale oscille entre une gestion fortement étatisée – l’exemple topique en est la loi de 1966, article 9-1 de la loi de 1913, avec ses procédures de mise en demeure et de travaux d’office –, une tentative de responsabilisation des partenaires – circulaire du 22 décembre 1969 sur le transfert de maîtrise d’ouvrage ; elle balance entre le grand patrimoine (loi-programme du 31 juillet 1962), le patrimoine urbain (loi du 4 août 1962 instituant les secteurs sauvegardés) et le nouveau patrimoine (architecture du XX^e siècle par exemple) ; elle hésite entre la conservation du patrimoine et l’architecture – avec les paillettes (qui ne furent pas feu de paille !) de la Création architecturale et avec les enjeux collectifs et catégoriels qui sous-tendent les travaux conduisant à la loi du 3 janvier 1977 sur l’architecture. Comme elle varie aussi entre un strict soutien aux monuments historiques – qu’il soit

2. André Rollier, in *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel (1971-1973) : actes des journées d’étude organisées par le Comité d’histoire du ministère de la Culture*, 1993, Paris, Comité d’histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1993, p. 442.

3. *Ibid.*, p. 436.

4. André Malraux, Edmond Michelet, André Bettencourt, Jacques Duhamel, Maurice Druon, Alain Peyrefitte.

garanti pour mille ou cinquante ans – et une forme quasi jurisprudentielle de contrôle qualitatif de l'urbanisme par une pratique volontariste de la police exercée sur les abords au titre de l'article 13 bis. À la vérité, sur tout cela, l'action du ministère, contrairement à ce que je viens d'écrire, n'hésite ni ne balance ni ne varie : l'objectif consiste à tout faire, jamais en même temps, sans jamais vraiment contredire ce qui vient d'être fait. Qu'elles résultent de la « routine » ou d'une forme d'« esprit de continuité », ce sont ces oscillations souples dans la durée qui font la grandeur d'un service public.

Une constante se distingue, plus ou moins affichée selon les périodes : abattre la « bastille » des Monuments historiques. Qu'il s'agisse d'inventer de nouveaux patrimoines, de protéger de son vivant l'œuvre de Le Corbusier, de transférer la maîtrise d'ouvrage, de soutenir les chantiers de jeunes bénévoles et les associations, de réformer le mode d'accès aux fonctions d'architecte en chef, de créer un lieu d'enseignement pour les candidats à ces fonctions, de renforcer les services extérieurs en région (conservations régionales des bâtiments de France), d'accroître le contrôle des historiens de l'art sur les restaurations, tout concourt, en principe, à réformer la vieille structure dans ses attributions de gestion, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Force est de reconnaître aujourd'hui que les chantiers alors ouverts n'ont pas rencontré le succès escompté : la réforme du corps des architectes en chef n'a jamais eu lieu ; l'introduction dans le cours des études architecturales d'un véritable enseignement en restauration monumentale reste au stade des vœux pieux ; la pratique des travaux s'est nettement orientée vers de gros chantiers plutôt que vers des interventions légères, abandonnant clairement le principe de « sauvegarde-transmission » ; l'ouverture des listes de protection à de nouveaux types de patrimoine faisait encore partie, trente ans plus tard, des projets à conduire. Sauf les réformes de structure dans les services centraux et extérieurs, on peut dire que la « bastille » a durablement résisté.

Mais au prix d'une certaine marginalisation. Le contexte a connu la destruction des fleurons architecturaux de l'avenue des Champs-Élysées et des Halles ainsi que l'introduction d'un processus qui a livré progressivement le IX^e arrondissement à la promotion immobilière – sur la rive gauche, la destruction de la gare d'Orsay a néanmoins pu être évitée. On mesure ainsi la place relative qu'occupe alors la conservation du patrimoine parmi les diverses composantes de l'intérêt public : dans la balance que tient l'arbitre des conflits, le poids du patrimoine ne pèse pas lourd face à l'agriculture, à l'urbanisme, à l'équipement électrique, à la rénovation des intérieurs d'églises dans l'esprit du Concile et même aux bangs supersoniques. Il faudra s'interroger sur les raisons du mode de relation que les secteurs centraux du patrimoine entretiennent alors avec les préfets – qu'une réforme de 1964 vient de réinvestir comme les représentants de plein droit de l'État

dans les départements : il s'est largement caractérisé par un mélange de méfiance et de timidité, qui confirme dans l'idée que le milieu politique et administratif d'alors et, peut-être, la société tout entière ne considèrent pas le patrimoine comme entrant vraiment dans le champ de l'intérêt public. Un coup d'œil sur les moyens mis à l'époque au service de la politique patrimoniale le confirme. On peut certes se contenter d'enregistrer la croissance des crédits et du nombre des emplois : le lecteur d'aujourd'hui, qui sait combien les premières années de la V^e République ont connu la croissance et la prospérité, ne peut s'empêcher de penser que l'occasion a été perdue, pour un demi-siècle au moins, d'obtenir beaucoup plus.

On peut encore se dire, du promontoire que nous offre l'aujourd'hui de cette préface, que l'urgence était peut-être ailleurs : à l'exception d'une minorité, les Français n'étaient pas formés aux beaux-arts, au patrimoine, aux arts vivants, à ce qui constitue la culture. Elle était, cette urgence, de les y rendre sensibles : d'où, l'accent mis sur les « affaires culturelles » et les efforts budgétaires en faveur de celles-ci. D'où, l'importance accordée, surtout après 1968, au développement culturel. Or, le modèle que proposaient ces nouveaux modes d'intervention de la puissance publique en faveur de l'éducation culturelle des Français oublia ce qui tenait aux productions du passé. En 1993, Jacques Rigaud le reconnaissait lui-même. Ressemblerait à savoir si cet oubli était involontaire ou non.

Le livre de Xavier Laurent nous fait entrer dans la compréhension du problème. Les Français entretiennent des rapports contradictoires avec leur passé. Ils en sont fiers, mais aussi le méprisent, quand ils ne le haïssent pas. Leur problème est qu'entre leur œil et ce qu'ils voient, ils placent leur cerveau, qui donne des consignes à leur sensibilité : le discours l'emporte chez eux sur l'appréciation du travail artistique. Les quinze premières années de la V^e République ont vécu, à l'échelon du pays et dans le concret du quotidien, une réinterprétation de la querelle des Anciens et des Modernes. Selon le point de vue d'où l'on se place – il en est encore qui regrettent que la rive gauche de la Seine ait échappé au passage d'une voie sur berge –, on appréciera différemment ce qui s'est fait alors dans l'ordre du patrimoine. Reste qu'il tenait du prophétique dans la création de l'Inventaire, dans l'invention des secteurs sauvegardés, dans la politique des sites et espaces protégés, dans la recherche d'un mode d'intervention en partenariat (qui anticipe sur la responsabilisation des collectivités locales dont on parle depuis si longtemps) et dans bien d'autres projets que nourrirent en ce temps les pionniers du patrimoine – véritables « aventuriers de l'Arche perdue ». Le présent ouvrage permet de s'en convaincre. Attention ! Il ne s'agit pas seulement d'histoire, mais de science politique, appliquée au patrimoine.

Jean-Michel LENIAUD
à l'École des chartes, 9 avril 2003

REMERCIEMENTS

Je remercie le professeur Jean-Michel Leniaud d'avoir suivi l'avancement de mes recherches avec autant d'attention. Je ne pouvais rêver meilleur guide pour m'introduire dans les coulisses des monuments historiques.

Je dois beaucoup aux relectures attentives d'Éric Lengereau et de Philippe Poirrier. Leurs conseils m'ont aidé à améliorer mon diplôme d'études approfondies et ma thèse d'École des chartes.

J'ai trouvé auprès du Comité d'histoire du ministère de la Culture un soutien de tous les instants. Augustin Girard et Geneviève Gentil savent combien je leur suis redevable. J'espère avoir mérité leur confiance et leur générosité.

Sans les témoins qui m'ont fait partager leur expérience, bien des aspects de cette étude seraient restés dans l'ombre. Merci à tous ceux qui m'ont donné de leur temps et de leurs souvenirs : Alain Bacquet, Françoise Bercé, Raymond Bocquet, Jean Fosseyeux, Jean Jenger, Philippe Preschez, Max Querrien, Bruno de Saint-Victor, Claude Soucy et Annick Vignier. Michel Denieul m'a également permis de consulter ses archives qui m'ont été très précieuses.

J'ai eu la chance de travailler dans d'excellentes conditions. Je n'ai eu qu'à me féliciter des informations que m'ont données Nathalie Genet-Rouffiac et Bernard Beaulieu : la mission des Archives nationales auprès du ministère de la Culture m'a été d'un grand secours pour amorcer mes recherches. Jean-Daniel Pariset m'a aidé à préciser les limites de mon sujet et m'a indiqué les ressources de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine qu'il dirige. Il a examiné toutes mes demandes de dérogation avec bienveillance. Qu'il en soit ici remercié.

Je salue le courage et l'abnégation de ma correctrice, qui a parcouru mes brouillons le stylo rouge à la main.

Tous ceux qui estiment avoir contribué à l'achèvement de ce travail voudront bien trouver dans ces pages la récompense de leurs efforts et l'expression de ma reconnaissance.



Pl. I
André Malraux pose devant Notre-Dame
(photographie de Raymond Depardon)

INTRODUCTION

Ouvrons notre musée imaginaire au chapitre des années 1960 ! André Malraux pose devant Notre-Dame. Ce pourrait être un souvenir de touriste, c'est plutôt un portrait officiel. Devant l'objectif de Raymond Depardon, l'écrivain a vieilli, le ministre a l'air grave qui sied à sa fonction. Il a préféré à l'anonymat de son bureau un arrière-fond de cathédrale. La façade gothique est plus blanche que jamais. C'est à quelques centaines de mètres de là, et à peine quatre ans plus tard, que Jean-François Richard a immortalisé la destruction des Halles. Les pavillons de Baltard semblent soufflés par une explosion. Devant la bourse de commerce s'élève encore un fragile parapluie de fer et de verre.

Notre étude pourrait tenir entre ces deux photographies. D'un côté il y aurait l'église la plus choyée de France, le cœur de Paris que l'on ausculte et que l'on soigne, de l'autre, le chantier d'urbanisme le plus controversé des Trente Glorieuses, le ventre de Paris foulé aux pieds par les aménageurs. Entre ces deux extrêmes, il reste à faire le bilan de quinze ans d'action des pouvoirs publics. D'André Malraux à Jacques Duhamel, quelle place la politique culturelle a-t-elle faite à ce qu'on appelle couramment aujourd'hui le patrimoine ?

L'histoire des politiques culturelles

Il n'est pas facile de définir précisément ce qu'est une politique culturelle. Au premier abord, tout est simple. On parle de politique culturelle quand une collectivité publique intervient dans le domaine de la culture. Le mot a été utilisé par certains historiens de la France moderne pour parler de l'implication de la monarchie dans les arts et les lettres. Mais l'expression paraît anachronique. Les spécialistes du ^{xix}^e siècle étudient la politique étrangère ou la politique économique du Second Empire, mais ne pensent pas les commandes de Napoléon III aux artistes en termes de politique culturelle. Philippe Urfalino et Vincent Dubois datent tous les deux des débuts de la V^e République l'émergence d'une véritable poli-



Pl. II

Les Halles en cours de démolition, février 1973
(photographie de Jean-François Richard, droits réservés)

tique culturelle¹. Il n'y aurait pas eu avant le ministère Malraux de philosophie d'action suffisamment forte pour articuler en un projet global les initiatives dispersées de l'État. Le consensus s'est fait autour de cette idée, bien que certains auteurs emploient le terme pour des périodes antérieures. Par commodité, il nous arrivera peut-être de nous autoriser cette licence. Remarquons au passage que la façon dont s'est réglée cette question de mots aurait plu à André Malraux et aux siens. Elle accrédite l'idée que rien de vraiment sérieux n'a été fait avant eux. Mais elle a l'inconvénient de ne pas bien rendre compte de l'existence d'autres acteurs engagés sur le terrain culturel, comme les collectivités locales, le Quai d'Orsay, et l'Éducation nationale.

La sociologie et les sciences politiques ont précédé l'histoire dans la prise en compte des politiques culturelles. Le service des études et de la recherche, créé auprès du ministère d'André Malraux en 1962, s'est tourné vers des chercheurs comme Pierre Bourdieu ou Joffre Dumazedier pour ses premières enquêtes. Les résultats de ces travaux ont été abondamment commentés, notamment lors des rencontres d'Avignon qui réunissaient intellectuels, artistes, élus et hauts fonctionnaires². C'est peut-être de là qu'est venue l'habitude de débattre sur la place publique du rôle de l'État en matière de culture. La bibliographie est à ce sujet pléthorique. Un nouveau genre littéraire est même apparu à la faveur de ces discussions. Difficile à définir, il se tient à mi-chemin du programme politique, de la dissertation philosophique et du récit historique à thèse. L'auteur en est le plus souvent un ancien administrateur civil de la rue de Valois. Jacques Rigaud et Jeanne Laurent en ont donné les premiers exemples³. En réponse à l'essai de Marc Fumaroli⁴, vigoureuse dénonciation de l'*État culturel*, d'autres vocations se sont affirmées. Michel Schneider, Maryvonne de Saint-Pulgent et Claude Mollard se sont essayés à l'exercice⁵. C'est ce dernier qui a adopté la démarche la plus proche de celle des historiens.

L'histoire des politiques culturelles n'a qu'une vingtaine d'années. En une génération, elle est parvenue à s'imposer. L'époque héroïque des

1. Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1996 ; Vincent Dubois, *La Politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

2. Philippe Poirier, *La Naissance des politiques culturelles et les rencontres d'Avignon sous la présidence de Jean Vilar (1964-1970)*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1997.

3. Jeanne Laurent, *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Étienne, CIEREC, 1982 ; Jacques Rigaud, *Libre Culture*, Paris, Gallimard, 1990.

4. Marc Fumaroli, *L'État culturel*, Paris, Éd. de Fallois, 1992.

5. Claude Mollard, *Le 5^e pouvoir. La Culture et l'État de Malraux à Lang*, Paris, Armand Colin, 1999 ; Maryvonne de Saint-Pulgent, *Le Gouvernement de la culture*, Paris, Gallimard, 1999 ; Michel Schneider, *La Comédie de la culture*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.

défricheurs est aujourd'hui révolue. Une ample moisson de travaux universitaires et de publications est venue confirmer l'intérêt que l'histoire contemporaine doit porter à ce nouveau champ d'études. Deux ouvrages récents donnent une bonne image de l'état d'avancement de la recherche. Il reste encore beaucoup à faire : la bibliographie existante, recensée par Philippe Poirrier, tient en un seul volume⁶. Beaucoup a déjà été fait : l'équipe rassemblée par le Comité d'histoire du ministère de la Culture autour d'Emmanuel de Waresquiel a livré un volumineux dictionnaire⁷ qui montre que de nombreux jalons ont été posés.

Pour procéder à l'étude de ce qui restait pour eux un continent vierge, les historiens ont suivi plusieurs voies différentes. Le mouvement est parti de l'histoire politique. Les élèves de René Rémond ont commencé, dans les années 1970, à s'intéresser aux pratiques culturelles des Français et à la façon dont l'action des pouvoirs publics a pu les faire évoluer. Ils ont livré les résultats de leurs enquêtes dans des livres de synthèse⁸ et des ouvrages à vocation programmatique⁹. Philippe Poirrier, profitant des derniers acquis de la recherche, a pu resserrer l'approche proposée par ces pères fondateurs et livrer la première histoire des politiques culturelles¹⁰. Car il faut bien parler de politiques culturelles au pluriel. La question des interactions entre les initiatives locales et les mots d'ordre venus de Paris est un thème de recherche particulièrement intéressant¹¹. Du point de vue de l'État, et pour ne parler que du xx^e siècle, trois périodes ont déjà été bien explorées : la III^e République, le Front Populaire et le Régime de Vichy¹². Quelques ouvrages collectifs parrainés par des institutions ont permis d'avancer dans la chronologie. La Fondation Charles de Gaulle¹³, l'Association Georges Pompidou¹⁴, et le Comité d'histoire du ministère

6. Ph. Poirrier, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1999.

7. Emmanuel de Waresquiel (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-Éd. du CNRS, 2001.

8. Pascal Ory, *L'Aventure culturelle française (1945-1989)*, Paris, Flammarion, 1989 ; Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire culturelle de la France*, t. 4 : *Le Temps des masses*, Paris, Éd. du Seuil, 1998.

9. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Éd. du Seuil, 1997.

10. Ph. Poirrier, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne-Bibliest, 1998.

11. Philippe Poirrier, Sylvie Rab, Serge Reneau, Loïc Vadelorge (dir.), *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1995.

12. Marie-Claude Genêt-Delacroix, *Art et État sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992 ; Pascal Ory, *La Belle Illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire (1935-1938)*, Paris, Plon, 1994 ; Christian Faure, *Le Projet culturel de Vichy*, Paris-Lyon, Presses universitaires de Lyon-Éd. du CNRS, 1989.

13. *De Gaulle et la culture*, Paris, Plon, 1992.

14. Jean-Claude Greshens et Jean-François Sirinelli (dir.), *Culture et action chez Georges Pompidou*, Paris, PUF, 2000.

de la Culture¹⁵ ont commencé l'étude de la V^e République en se concentrant sur le bilan d'un ministre ou d'un président.

Partant de là, il était facile de glisser vers le genre biographique. Quelques-uns des acteurs les plus importants de l'histoire des politiques culturelles ont trouvé leur portraitiste. C'est le cas de Jérôme Carcopino et de Louis Hautecœur pour la période de Vichy, de Jean Vilar pour l'après-guerre¹⁶. Certains, à l'articulation du monde de l'administration et de celui des arts, ont été honorés par une exposition, comme Jean Cassou ou Gaëtan Picon¹⁷. Les ministres des Affaires culturelles de la V^e République n'ont guère retenu l'attention des biographes, à l'exception d'André Malraux, dont les « vies » s'accumulent sur les rayons des bibliothèques. Dans cette production abondante, périodiquement réactivée par les commémorations, c'est surtout au compagnon de route du parti communiste, à l'intellectuel antifasciste que l'on porte attention. L'esthétique développée par l'auteur des *Voix du silence* a également fait l'objet d'analyses intéressantes¹⁸. L'engagement gaulliste et les idées du ministre ont généralement été moins bien traités. Le regard est souvent sévère, voire polémique. Il a fallu les travaux de Janine Mossuz-Lavaux¹⁹, un colloque de l'Institut Charles de Gaulle²⁰ et un livre d'Herman Lebovics²¹ pour que les choix politiques de Malraux après la Libération soient remis en perspective. Quelques-uns des plus proches collaborateurs du ministre ont livré leurs souvenirs sur leur passage aux affaires. Gaëtan Picon a précédé dans cet exercice Pierre Moinot, Émile-Jean Biasini et Max Querrien²².

Ces acteurs ont eu tendance à mettre en avant leur propre domaine de compétence. Les historiens les ont suivis en découpant leur champ

15. *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel (1971-1973) : actes des journées d'études, 7 et 8 décembre 1993*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/La Documentation française, 1995.

16. Stéphanie Corcy-Debray, *Le Ministère Carcopino un historien au service de la Révolution nationale ?*, thèse d'histoire, 1999 ; Emmanuelle Loyer, *Le Théâtre citoyen de Jean Vilar. Une utopie d'après-guerre*, thèse d'histoire, 1997 ; Caroline Poulain, *L'Action de Louis Hautecœur au secrétariat général des Beaux-Arts*, thèse d'École des chartes, 2001.

17. Jean Cassou (1897-1966) : *un musée imaginé*, Paris, Centre Georges Pompidou-BNF, 1995 ; *L'Œil double de Gaëtan Picon*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1979.

18. François de Saint-Chéron, *L'Esthétique de Malraux*, Paris, Sedes, 1996.

19. Janine Mossuz-Lavaux, *André Malraux et le gaullisme*, Paris, Armand Colin, 1970.

20. *De Gaulle et Malraux : actes du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle du 13 au 15 novembre 1986*, Paris, Plon, 1987.

21. Herman Lebovics, *Mona Lisa's escort. André Malraux and the Reinvention of French Culture*, Ithaca, Cornell University Press, 1999.

22. Gaëtan Picon, *La Vérité et les mythes*, Paris, Mercure de France, 1979 ; Pierre Moinot, *Tous comptes faits*, Paris, Gallimard, 1997 ; Émile-Jean Biasini, *Grands Travaux : de l'Afrique au Grand Louvre*, Paris, Odile Jacob, 1995 ; Max Querrien, *Malraux, l'antiministre fondateur*, Paris, Éd du Linteau, 2001. Ce dernier livre, écrit par le directeur de l'Architecture de 1963 à 1968, intéresse directement notre sujet. Il recoupe pour une part les témoignages que nous avons recueillis auprès de Max Querrien avant que ses souvenirs ne paraissent.

d'études en secteurs. Le théâtre a trouvé très tôt ses spécialistes, qui ont confronté leurs points de vue à ceux des metteurs en scène, très engagés, par tradition, dans la définition de leur discipline²³. La délégation aux Arts plastiques a fait l'objet d'une thèse²⁴. Les conservateurs de musées ont commencé à écrire leur histoire. Agnès Callu a étudié l'action de la Réunion des musées nationaux.

L'histoire de la politique du patrimoine

En nous lançant dans ce travail, nous avons en tête l'appel lancé en 1993 par Jean-Pierre Rioux :

« Un important domaine échappe encore à notre investigation, faute de chercheurs mis à pied d'œuvre : celui qui touche au patrimoine sous toutes ses formes, celui qu'administrerait aujourd'hui une direction du Patrimoine²⁵. »

C'est précisément à ce secteur que nous nous sommes attaqué, mais sans avoir la prétention de jouer les hommes providentiels. Le terrain avait déjà été reconnu, et notre travail a facilement trouvé à s'inscrire dans le mouvement général de la recherche²⁶.

Entendons-nous bien sur les mots : la direction du Patrimoine dont parle Jean-Pierre Rioux en 1993 n'a en charge que l'Inventaire, l'archéologie, et les monuments historiques. Elle est donc assez différente de la direction de l'Architecture du milieu des années 1960, qui ne s'occupe ni des fouilles ni de l'Inventaire, mais gère les abords des monuments historiques, les secteurs sauvegardés, les sites et les bâtiments civils. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions d'organigramme. Le sujet d'étude que nous nous sommes donné recouvre à peu de choses près le domaine de compétences de la direction du Patrimoine telle qu'elle a existé entre 1995 et 1998²⁷.

Utiliser le concept de patrimoine dans le contexte des années 1960 pose problème. Voilà bien un mot piège, devenu presque aussi polysémique que celui de culture ! Précisons tout de suite qu'il nous a été impossible de dater précisément l'apparition du terme²⁸. Ce qui est sûr, c'est qu'il

23. Robert Abirached (dir.), *La Décentralisation théâtrale*, Paris, Actes Sud, 1992-1995.

24. David Cascaro, *La Politique des arts plastiques sous la V^e République*, thèse de sciences politiques, université de Paris II-Assas, 1998.

25. *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel (1971-1973)*, op. cit., p. 302. Cette remarque faisait suite aux protestations de certains participants, qui estimaient que le rôle de la direction de l'Architecture avait été mésestimé au cours des débats.

26. Le séminaire de Jean-Michel Leniaud à l'École pratique des hautes études a pris pour thème de 1999 à 2001 « Pour une histoire du patrimoine ». Le comité d'histoire du ministère de la Culture a dans le même temps réuni un groupe de travail sur la politique du patrimoine.

27. Il manque juste les sites « naturels » protégés au titre de la loi du 2 mai 1930, dont la responsabilité est passée au ministère de l'Environnement en 1971.

28. Voir André Desvallées, « À l'origine du mot "patrimoine" », dans Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 89-105.

n'a pas attendu la création de la direction du patrimoine en 1978 pour circuler dans les brochures officielles. La direction de l'Architecture se présente déjà en 1951 comme l'administration chargée de « la protection du patrimoine d'art et d'histoire de la France²⁹ ».

Dans les années 1960, le mot est toujours accompagné d'un qualificatif : le patrimoine est « artistique », « français » ou « monumental ». Le terme peut s'employer seul quand il n'y a pas d'ambiguïté possible : on s'en sert par exemple pour éviter d'avoir à répéter « monument historique ». La notion s'est définitivement brouillée à la fin des années 1970, en même temps qu'elle s'imposait à tous. Employé sans adjectif, le patrimoine embrasse aujourd'hui deux réalités différentes. Il peut désigner ce qui, dans les attributions du ministère de la Culture, relève de la conservation du passé : musées, dépôts d'archives, bibliothèques et monuments historiques. Mais l'administration entretenant la confusion, il est aussi utilisé dans un sens plus restreint, pour parler de ce qui entre directement dans les prérogatives de la direction du Patrimoine.

On en arrive aujourd'hui à opposer monument historique et patrimoine. Cette distinction s'est opérée dans les quinze dernières années parmi les professionnels de la culture. Voyant le rythme des mesures de protection augmenter et les initiatives locales fleurir, ces observateurs avertis ont voulu trouver un mot qui puisse rendre compte de la nouveauté du phénomène. Monument historique ramenait trop au passé et à une conception de l'héritage historique jugée désormais étriquée et malthusienne. Le terme de patrimoine a été mis en avant, porteur d'un message de démocratisation et d'ouverture qu'il n'avait pas à l'origine. L'expression est devenue tellement courante qu'il nous paraît difficile de la bannir de notre vocabulaire. Quand nous commettrons le péché d'anachronisme, le lecteur voudra bien comprendre que nous voulons parler de monuments historiques, de sites, d'Inventaire et d'archéologie. Il n'ira pas chercher de portée idéologique particulière à l'expression sauf si on l'y invite explicitement.

L'intervention de l'État dans le domaine des monuments historiques a déjà fait l'objet de nombreuses études. Nous ne nous attarderons pas sur celles qui concernent l'Ancien Régime, la Révolution française et le XIX^e siècle, même s'il faudra les avoir à l'esprit. Quelques historiens de l'art et de l'architecture ont tenté de donner un premier aperçu des grandes inflexions de la politique du patrimoine³⁰. Des travaux sont en cours sur la période de l'entre-deux-guerres et de la Reconstruction. Les remarques

29. *La Préservation du patrimoine d'art et d'histoire*, Paris, La Documentation française, 1951.

30. Pour la période qui nous intéresse, on peut citer Rémi Baudoui, « André Malraux et l'invention du patrimoine sous la V^e République », dans Daniel Grange et Dominique Poulot, *L'Esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997.

que nous avons formulées sur l'historiographie des politiques culturelles restent valables. Ici comme ailleurs, le sens des mots est âprement discuté. La réflexion tourne autour de la notion de patrimoine³¹. Les auteurs cherchent à dater l'apparition du souci de conserver. Partant de là, ils tentent d'expliquer le regain de ferveur qu'ils constatent pour les trésors du passé. Leur analyse est souvent critique. Françoise Choay s'attaque aux industries culturelles et regrette la perte de créativité que le trop-plein de monuments a apportée avec lui. Jean-Michel Leniaud, faisant écho à la discussion sur l'État culturel lancée par Marc Fumaroli, demande une redistribution des rôles entre la rue de Valois et les collectivités locales. Les sociologues et les ethnologues ont aussi leur théorie sur le phénomène.

Les professionnels du patrimoine ne dérogent pas à la règle qui veut que le monde de la culture prenne en main l'écriture de son histoire. Cette tendance à l'introspection est poussée ici à son paroxysme. L'entreprise identitaire des Entretiens du patrimoine revient chaque année. La compagnie des architectes en chef des Monuments historiques édite un répertoire de ses membres depuis Viollet-le-Duc. La revue *Monumental* propose régulièrement des articles à caractère rétrospectif, rédigés par des membres de l'inspection des monuments historiques. Même les critiques les plus virulentes viennent de personnes qui, peu ou prou, appartiennent au monde des monuments historiques³². Les spécialistes ont tendance à évacuer de leurs schémas explicatifs ce qui est extérieur à leur monde. Ils ne relient pas l'évolution de leur administration à des choix politiques ou à des logiques sociales. Ils privilégient leur « temps long », celui de la succession des générations d'architectes et d'historiens de l'art. À leurs yeux, l'histoire du patrimoine est moins faite d'à-coups que de continuités. Elle s'écrit définitivement sous les auspices de Mérimée et de Viollet-le-Duc. Françoise Bercé, dans son ouvrage de synthèse le plus récent, défend largement ce point de vue³³. Dans la partie qu'elle consacre au xx^e siècle, Yves-Marie Froidevaux est cité huit fois, André Malraux trois fois, Jacques Duhamel jamais. L'architecte passe devant l'homme politique.

31. André Chastel et Louis Grodecki, *La Notion de patrimoine*, Paris, Liana Lévi, 1994 ; Jean-Michel Leniaud, *L'Utopie française : essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992 ; Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Éd. du Seuil, 1992 ; Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997.

32. Louis Réau, *Histoire du vandalisme : les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994 (mise à jour de Michel Fleury et Guy-Michel Leproux). Michel Fleury a été membre de la commission supérieure des monuments historiques.

33. Françoise Bercé, *Des Monuments historiques au Patrimoine, du xviii^e siècle à nos jours, ou « les égarements du cœur et de l'esprit »*, Paris, Flammarion, 2000.

Notre projet

Nous avons tenté de changer les termes de l'analyse. Notre étude a commencé comme un essai d'histoire institutionnelle. Plutôt que de partir des résultats, nous avons choisi de revenir aux sources. Agnès Callu a autant utilisé les livres de comptes de la Réunion des musées nationaux que les catalogues d'exposition que cette institution a édités³⁴. C'est cette méthode qui nous a inspiré. Elle avait l'avantage de la simplicité. Comme nous n'avions pas une connaissance très sûre de l'administration dont nous allions parler, c'était un bon moyen d'amorcer une problématique. Nous nous sommes lancé dans une étude institutionnelle. Il nous a semblé qu'un détour par les bureaux de la direction de l'Architecture s'imposait.

Nous avons croisé sur notre chemin les travaux d'Éric Lengereau³⁵. La thèse de doctorat sur la politique de l'architecture qu'il a soutenue en décembre 1999 est aujourd'hui publiée. Le comité d'histoire du ministère de la Culture nous a permis de suivre l'avancée de ses recherches. Nos sujets d'étude étaient voisins. Éric Lengereau s'est intéressé à la direction de l'Architecture pour la politique qu'elle a menée en matière de création architecturale. Il a retracé l'histoire tumultueuse des relations entre Affaires culturelles et Équipement, deux administrations qui disaient défendre une idée différente de l'environnement. Il a mis en évidence la difficulté à parler de qualité architecturale à une époque où l'État était partagé entre sa volonté de préserver le cadre de vie et son désir de ne pas laisser insatisfaite la demande de logements et d'équipements.

Comme beaucoup d'autres, nous avons fait le rêve d'une histoire totale. La lecture de traités de sciences politiques nous a révélé l'immensité du champ d'études qui s'ouvrait à nous. Analyser une politique publique, ce n'est pas seulement en comptabiliser les résultats. C'est aussi s'intéresser aux modalités pratiques de sa mise en œuvre, en découvrir les rouages. C'est prendre la mesure des enjeux de pouvoir qui divisent ses acteurs. C'est évaluer l'influence qu'ont les logiques corporatistes sur la fixation d'une doctrine et son gauchissement progressif. C'est tenter de comprendre la nature des liens qui unissent le choix politique et les aspirations sociales. C'est prendre en compte toutes les subtilités du discours qui accompagne les mesures prises. C'est scruter les réactions de l'opinion, des élus locaux, chercher à voir comment s'expriment les revendications et quelle est leur portée. Vaste programme ! Pour le tenir sur tous les

34. Agnès Callu, *La Réunion des musées nationaux (1870-1914)*, Paris, École nationale des chartes, 1994.

35. Éric Lengereau, *L'État et l'architecture (1958-1981) : une politique publique ?*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/Éd. Picard, 2001.

fronts, il aurait fallu beaucoup plus de temps que nous n'en disposions. Sans abandonner notre idéal, nous avons dû nous donner des limites.

Les bornes chronologiques que nous nous sommes fixées n'ont *a priori* rien d'évident. Administrativement, d'autres coupures auraient sans doute été plus justifiées. Le directeur de l'Architecture Michel Denieul démissionne en 1971. Son successeur Alain Bacquet se retire en 1977. Mieux encore, en 1978, la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie confié à Michel d'Ornano bouscule les organigrammes et redistribue les compétences. Tout un pan des responsabilités qui incombaient à la rue de Valois passe entre les mains du titulaire de ce nouveau portefeuille³⁶. Dans ces conditions, pourquoi avoir retenu la date de 1974 ? L'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing nous a paru inaugurer une nouvelle ère dans la politique du patrimoine, même si ce changement ne se traduit pas par le départ du directeur de l'Architecture en poste. Le septennat giscardien met les monuments historiques et les musées au centre de son projet culturel. Deux manifestations majeures en témoignent : l'année européenne du patrimoine de 1975 et l'année du patrimoine de 1980. À cinq ans d'intervalle, ces deux grandes entreprises de communication entrent dans une stratégie politique. Par rapport à son prédécesseur, qui a semblé jouer systématiquement le jeu du modernisme, au besoin en bousculant l'héritage des siècles passés, Valéry Giscard d'Estaing se présente en rassembleur. Le coup d'arrêt donné aux grands travaux d'équipement parisien en est la marque la plus visible.

La période qui s'étend de 1958 à 1974 n'a pas bonne presse dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme. Ce sont les années de béton, celles des grands ensembles, celles de la rénovation urbaine. À y regarder de plus près, le paysage est plus contrasté. La loi Malraux protège les quartiers anciens en instituant des secteurs sauvegardés. De grands chantiers de restauration redonnent leur lustre à Versailles, à Fontainebleau ou à l'abbaye de Fontevraud. Cette situation ambiguë suscite bien des interrogations. Héritière de cent trente ans de traditions administratives dans la gestion des monuments historiques, comment la direction de l'Architecture a-t-elle trouvé à s'insérer dans la nouvelle structure ministérielle mise en place pour André Malraux ? Comment la rue de Valois a-t-elle pu concilier son soutien aux avant-gardes et son devoir de conserver ? Dans la France des Trente Glorieuses où triomphait l'esprit de modernité, quelle attitude pouvait-elle adopter face à l'héritage des siècles passés ? Observe-t-on une évolution du discours sur les monuments historiques, des inflexions dans la politique menée ? Faut-il prendre cette période

36. Le transfert de compétences concernait principalement la tutelle de la profession d'architecte, la gestion des établissements d'enseignement de l'architecture, les programmes de création architecturale, la maîtrise des abords des monuments historiques et des secteurs sauvegardés.

comme un bloc sans y chercher de fissures ? Le contexte politique et social a-t-il pesé ?

Nous nous sommes fixé trois axes de recherche. Nous avons d'abord voulu analyser comment les monuments historiques, les sites et l'archéologie sont venus s'inscrire dans le projet culturel élaboré par André Malraux et son équipe. De quelle idée du patrimoine ces hommes se réclamaient-ils ? Quel intérêt manifestaient-ils pour ce secteur d'intervention ? Le personnel d'encadrement a-t-il été renouvelé ? Comment les corps spécialisés de la direction sont-ils entrés dans le jeu de la politique culturelle ? Y a-t-il eu une redistribution des rôles entre eux ? Après ce tableau des forces en présence, nous nous sommes attelé au problème de l'urbanisme et de l'aménagement. La direction de l'Architecture entend faire le lien entre l'architecture contemporaine et l'architecture du passé, entre la ville d'aujourd'hui et celle d'hier. Le débat entre modernité et patrimoine n'est jamais si fort que dans les secteurs sauvegardés, les sites, et les abords des monuments historiques. Quelles ont été les solutions trouvées ? Pour appuyer notre démonstration, nous nous sommes penché sur quelques exemples concrets. Ils offrent un aperçu du travail des architectes et des spécialistes des monuments historiques. Pour finir, nous avons choisi d'aborder un thème qui sert souvent de fil conducteur aux analyses des historiens, celui de l'élargissement du champ du patrimoine. Trois explications différentes sont généralement avancées pour expliquer le phénomène. Nous les discuterons tour à tour. Est-ce l'opinion qui a évolué ? Les amoureux des vieilles pierres l'ont-ils emporté sur les vandales, obligeant élus et fonctionnaires à mieux veiller sur l'héritage commun ? Est-ce une politique volontariste, visant à protéger plus et mieux, qui a produit des résultats ? Ou est-ce que la démocratisation est venue par là où on l'attendait, en récompense des efforts d'animation déployés un peu partout en France ?

Nos sources

Qui dit histoire contemporaine dit surabondance d'archives. Plus on avance dans le temps et plus cette loi est censée se vérifier. Le gonflement de l'appareil d'État et la mise au point de procédés de reproduction automatiques paraissent devoir donner une documentation plus complète. Le cadre chronologique que nous nous sommes fixé nous fait toucher aux prémisses de la photocopie. Par contre, nous nous trouvons en plein dans l'ère de la machine à écrire, du carbone et du papier pelure. L'information est parfois redondante. La mémoire de la planification ne risque pas de se perdre ! Nous avons retrouvé les procès-verbaux du groupe de travail des monuments historiques du V^e Plan en trois exemplaires dans deux lieux de conservation différents. Mais les dossiers qui les contiennent ne sont

pas tout à fait semblables. Certaines lettres n'apparaissent qu'à un endroit, certaines annotations manuscrites portées sur les documents sont uniques.

Au premier regard, les sources disponibles paraissaient inépuisables. Mais un examen plus approfondi nous en a vite montré les limites. Notre plus grande déception a été de trouver très peu d'archives de cabinets ministériels. Le mal est hélas très répandu. Les hauts fonctionnaires emportent souvent leurs archives avec eux³⁷ ou les détruisent quand une nouvelle équipe prend leur succession. Il faut une intervention précoce des archivistes pour qu'un protocole de versement soit signé. La mission des Archives nationales auprès du ministère de la Culture n'a été créée de manière permanente qu'en 1988. Il était un peu tard pour mettre la main sur les archives des cabinets d'André Malraux et de Jacques Duhamel. Il n'en reste que des bribes. En ce qui concerne le patrimoine, le fonds Malraux est anecdotique, le fonds Duhamel à peine plus prolixe, malgré une belle série de procès-verbaux de réunions de directeurs.

Le fonds le plus volumineux conservé à Fontainebleau est celui des Bâtiments civils et palais nationaux. On y trouve les dossiers d'entretien et de travaux de tous les édifices publics qui relevaient de l'une ou l'autre de ces catégories. L'éventail est large : du lycée Fénelon au palais de Versailles. La période couverte est également importante : de la Libération aux années 1980. Nous avons eu recours à ces documents pour des études de cas, notamment quand nous avons eu à traiter des lois de programme ou du ravalement des immeubles parisiens.

Par rapport à la masse de ces dossiers techniques, les archives administratives de la direction de l'Architecture sont assez modestes. Elles concernent principalement la préparation et l'exécution des budgets, les statuts du personnel et l'élaboration de nouveaux textes de lois. Les dossiers relatifs aux V^e et VI^e Plans sont intéressants parce qu'ils sont l'occasion de faire le point sur les besoins et les projets de l'administration. Pour les IV^e et V^e Plans, il a fallu avoir recours en complément aux archives du commissariat général, rattaché aux services du Premier ministre. Par chance, les peluriers de Max Querrien ont été conservés. Ceux de Michel Denieul subsistent en partie, mélangés avec ceux de ses sous-directeurs Pierre Dussaule et Raymond Bocquet. Leur dépouillement a été fastidieux. Mais au milieu des réponses de courtoisie et des notes techniques incompréhensibles sans les pièces jointes qui devaient normalement les accompagner, nous avons mis la main sur quelques documents de première importance.

37. Quand la note est signée par André Malraux, la tentation devient peut-être même irrésistible. André Holleaux, directeur de cabinet de 1962 à 1965, a gardé en sa possession toute sa correspondance avec le ministre. Il les a mis à la disposition des historiens à l'occasion d'un colloque (voir *De Gaulle et Malraux*, *op. cit.*).

Nous avons trouvé assez peu de dossiers de travail complets à Fontainebleau. Les mieux conservés sont sans doute ceux de la création architecturale. Certaines affaires d'urbanisme mettant en cause des monuments historiques ont été suivies par ce service. Les développements que nous avons consacrés aux Halles ou au rond-point des Champs-Élysées doivent beaucoup à ces archives. On y trouve des extraits de presse, de la correspondance envoyée et reçue, des notes internes, des relevés d'architecture, bref un corpus de documents cohérent et varié, aussi rare que précieux. Il n'est pas rare de tomber sur du courrier encore accompagné des petits papiers de couleur sur lesquels les administrateurs civils avaient l'habitude de livrer à leurs subordonnés des consignes ou des éléments de réponse. Quelques incursions dans les fonds versés par la direction de l'Administration générale du ministère des Affaires culturelles nous ont permis de compléter notre information sur la préparation des budgets.

L'histoire de la direction de l'Architecture a été marquée par des changements d'organigramme et des transferts de compétence en direction du ministère de l'Équipement. L'émiettement des archives vient en partie de là. Le fonds des secteurs sauvegardés a quitté la rue de Valois pour le quai de Passy en 1978. Il a été inventorié et versé par la mission des Archives nationales auprès du ministère de l'Équipement. Si les documents figurés semblent avoir été particulièrement bien soignés, la correspondance entre les deux ministères et le courrier échangé avec les collectivités locales ont presque entièrement disparu. C'est quand il a fallu aborder la question des sites naturels que les sources nous ont le plus manqué. Le centre des archives contemporaines conserve, classés par noms de départements et de communes, les dossiers des sites protégés depuis 1930. Mais pour l'essentiel, ce fonds remonte à la Seconde Guerre mondiale et aux années 1950. Les documents postérieurs à 1960 sont extrêmement rares. On peut supposer que la documentation la plus récente est passée au ministère de l'Environnement à sa création en 1971. Faute d'instruments de recherche, il a été difficile de prendre la mesure de ces déménagements probables, mais aujourd'hui un guide des sources de l'histoire de l'Environnement donne d'utiles précisions³⁸.

La direction de l'Architecture et du Patrimoine a son propre dépôt d'archives à Paris. L'administration y conserve principalement des dossiers de travaux sur les monuments historiques, des photographies, des dessins, et des papiers privés d'architectes en chef des Monuments historiques. Ces archives ont une plus grande épaisseur historique que celles qui sont conservées à Fontainebleau. Il n'est pas rare de tomber, dans un même

38. Andrée Corvol, *Les Sources de l'histoire de l'Environnement*, tome III : *Le XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003.

carton, sur des papiers du XIX^e siècle et sur des notes ayant à peine vingt ans. Le partage des tâches entre le centre des archives contemporaines et ce dépôt spécialisé ne s'est éclairci que depuis l'installation d'une mission à plein temps rue de Valois. Dans la série 80 « généralités sur les monuments historiques », certains dossiers traitent donc d'organisation administrative, de budget, de statut du personnel. Ils n'ont aucun caractère « artistique ». La série 81 « travaux » nous a été utile ponctuellement, pour illustrer et approfondir notre propos. Nous nous sommes aussi servi des procès-verbaux de la commission supérieure des monuments historiques.

Le risque était de s'éparpiller dans des archives très techniques. Le comité d'histoire du ministère de la Culture nous a guidé dans la constitution de sources orales qui nous ont aidé à revenir à l'essentiel. Nous avons rencontré une dizaine d'anciens administrateurs de la direction de l'Architecture. Leurs souvenirs, sur des événements vieux de trente ou quarante ans, étaient nécessairement partiels. Il nous a fallu apprendre la maïeutique. Nous nous sommes aperçu que la meilleure façon d'en apprendre plus, c'était d'en savoir déjà beaucoup. Après quelques tâtonnements, nous avons décidé de ne solliciter d'entretien qu'une fois sûr de pouvoir évoquer avec notre interlocuteur des points très précis. Le témoignage est souvent irremplaçable. Il permet de restituer une partie de ce qui apparaît en creux dans les archives : réunions importantes sans procès-verbal, visites sur le terrain, conversations téléphoniques. C'est dans ces discussions que nous avons trouvé le supplément d'âme qui nous a consolé de la sécheresse des notes administratives. Quelques-uns de nos témoins nous ont confié des documents qui étaient restés en leur possession ou nous ont aidé à élaborer notre bibliographie. Michel Denieul a même eu la générosité de nous prêter l'intégralité des papiers qu'il avait gardés depuis son passage au poste de directeur de l'Architecture. C'est un fonds très riche et en partie inédit qui s'est ainsi ouvert à nous.

Les questionnaires que nous avons élaborés pour préparer nos entretiens se sont généralement trouvés remis en cause : chacun de nos interlocuteurs avait son domaine de prédilection vers lequel il nous a ramené insensiblement. Des conversations commencées en exercices « d'ego-histoire » se sont terminées en brillants cours de droit ou en analyses comparatives entre le patrimoine dans les années 1960 et le patrimoine aujourd'hui. Il en est sorti une douzaine d'heures d'enregistrement. À terme, ces disques seront déposés dans une institution spécialisée et pourront être communiqués dans les conditions que spécifieront les protocoles d'accord signés avec chacun des intéressés. Nous avons choisi de ne pas donner des extraits trop longs des témoignages que nous avons recueillis. Nous avons préféré le discours indirect ou la citation courte en bas de

page. Le style parlé passe assez mal l'épreuve de la transcription. Nous aurions été contraint à de trop fréquentes coupes ou à des adaptations qui auraient été autant de trahisons de l'original.

Nous ne voulions pas non plus nous voir reprocher un manque d'esprit critique. La sympathie que nous avons pour nos témoins n'interdit pas de les soumettre à l'examen. Le parti pris que nous avons adopté nous permet de mêler étroitement les déclarations des acteurs et les explications qu'elles méritent. La mémoire des événements est en partie reconstruite. Le plus souvent, les hauts fonctionnaires de la rue de Valois des années 1960 ont continué à exercer des responsabilités dans le domaine de la culture. Ils ont été aux premières loges pour suivre l'évolution de la politique du patrimoine. Le regard qu'ils portent sur leur propre expérience en est sorti transformé. Les questions que nous avons posées ont aussi pu amener des réponses qui ne correspondaient pas à l'intime conviction de nos témoins. Nous les avons parfois forcés à entrer dans notre grille d'analyse.

Les limites de notre étude

Que sont devenues nos ambitions d'apprenti historien au terme de ces trois ans d'étude ? Dressons d'abord la liste des regrets. Il aurait fallu se pencher sur le cas de monuments plus nombreux, analyser plus finement la pratique de la restauration et donner une plus grande place à des exemples précis, représentatifs de situations locales différentes. Nous avons choisi de rester derrière les fenêtres du Palais Royal. Les cabinets d'architectes et les chantiers des maçons peuvent paraître parfois un peu loin de nos préoccupations. Nous n'avons sans doute pas donné une idée très juste du rôle des élus. C'était impossible en se cantonnant aux archives de l'administration centrale et aux débats parlementaires.

Pour prendre un peu l'air du dehors, nous nous sommes intéressé à quelques cas concrets, que nous avons voulu représentatifs d'une politique. Cet effort est particulièrement visible dans la partie sur les secteurs sauvegardés. Nous n'avons pas abandonné le point de vue de l'État. Mais nous avons parfois changé d'échelle, pour voir une doctrine s'affronter aux réalités locales. Nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet. Des monographies viendront utilement compléter les perspectives que nous avons ébauchées. Pour sortir des limites étroites du monde administratif, nous avons aussi voulu faire l'histoire du sentiment patrimonial. Attachement ou indifférence, quelle attitude ont eu les Français face à leur héritage ? Nous n'avons pas donné une réponse satisfaisante à cette question. La mesure de l'activité associative n'est peut-être pas la meilleure des clés pour rendre compte d'un phénomène aussi complexe.

Nous avons été gêné par l'absence d'études concernant l'action de la IV^e République en matière de monuments historiques. Patrice Gourbin³⁹ s'est lancé dans une thèse sur la période de la Reconstruction. Si son travail avait pu aboutir avant le nôtre, il nous aurait certainement beaucoup apporté. Bien des traits de la politique mise en place à partir de 1959 trouvent leurs origines un peu plus en amont. Nous avons tenté quelques retours en arrière, mais ils laissent bien des questions en suspens. Gageons que des études plus abouties viendront bientôt combler nos lacunes et discuter nos conclusions !

39. Patrice Gourbin, « Les choix du service des Monuments historiques, après la Seconde Guerre mondiale. Quelques exemples normands », *Histoire de l'art*, 2001, p. 111-122.

PREMIÈRE PARTIE

NOUVEAU MINISTÈRE,
NOUVEAUX MOYENS ?

CHAPITRE I

LE RENOUVELLEMENT DES CADRES

La direction de l'Architecture est une vieille administration, fière de ses traditions et de son passé. Elle agrège deux services différents dotés d'une identité forte. Les Bâtiments civils sont les héritiers directs de la surintendance des Bâtiments du roi. Les Monuments historiques se sont constitués à partir de la monarchie de Juillet. Au début du xx^e siècle, le secrétariat d'État aux Beaux-Arts commence à rassembler ces deux entités sous une même tutelle. Le rapprochement esquissé par Paul Léon¹ ne devient effectif qu'en décembre 1940 avec la création de la direction générale des services d'Architecture confiée à René Perchet. Cette structure, rattachée au ministère de l'Éducation nationale, survit à la Libération et à la IV^e République. Bien qu'un des administrateurs civils du service des Monuments historiques se soit prononcé de manière précoce pour la constitution d'un ministère des Arts², le transfert de la direction de l'Architecture aux Affaires culturelles est une surprise quand il intervient en 1959.

1. LE RÔLE DES MINISTRES ET DE LEUR ENTOURAGE

Le 26 juillet 1958, André Malraux fait son entrée au gouvernement. Chargé « de l'expansion et du rayonnement de la culture française », il n'a pas d'administration sous ses ordres. Après l'élection du général de Gaulle à la présidence de la République, sa situation se régularise. Michel Debré le nomme ministre d'État. Le décret du 3 février 1959 lui trans-

1. Paul Léon, *Du Palais Royal au Palais Bourbon : souvenirs*, Paris, Albin Michel, 1947 ; *La Vie des monuments français. Destruction, restauration*, Paris, Picard, 1951.

2. Robert Bricet, « Pour un ministère des Arts », dans les *Cahiers de la République*, décembre 1956, p. 78-92 (rééd. dans *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, op. cit.*, p. 329-342).

fère les attributions de l'ancien secrétariat d'État aux Beaux-Arts, du Centre national de la cinématographie, et de quelques bureaux du Haut-Commissariat à la jeunesse et au sport. André Malraux regroupe les services dont il a hérité sous la bannière des Affaires culturelles. Entouré de quelques fidèles, il donne une charte d'action au ministère dont il est le premier titulaire³.

Cette déclaration d'intentions est restée jusqu'au ministère Lang le document de référence de la politique culturelle française. Il est donc intéressant d'y revenir. Tout est dit en une phrase :

« Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent⁴. »

La diffusion est placée en tête des objectifs à atteindre. Elle a deux aspects bien différents. Dirigée vers l'étranger, elle s'apparente à une opération de prestige. Ramenée aux frontières de l'hexagone, elle apporte sa contribution à l'élévation d'esprit de tous les Français. Cette exigence de démocratisation n'est pas nouvelle. Elle était présente dans le discours révolutionnaire. Reprise par les républicains de toutes obédiences, elle a inspiré la politique du Front populaire et les expériences de décentralisation théâtrale menées après-guerre. L'ouverture sur le monde fonctionne dans les deux sens. Il est impératif de faire connaître aux Français leur héritage culturel, mais il faut aussi les ouvrir sur l'extérieur.

À la lecture de ce texte fondateur, il est impossible de s'imaginer que l'essentiel du budget des Affaires culturelles est alors consacré à la préservation de l'héritage du passé. Le patrimoine n'est mentionné que dans son rapport au public. La fonction de conservation est passée sous silence. Seule compte vraiment la phase de l'appropriation. Le décret ne s'étend pas sur les conditions dans lesquelles la rencontre entre le public et l'œuvre d'art doit avoir lieu. Il tient pour acquise l'existence de chefs-d'œuvre devant lesquels l'humanité entière ne peut que s'incliner. La Nation aussi a son lot de références culturelles capables de faire l'unanimité autour d'elles. L'utilisation inattendue de l'adjectif possessif à la première personne du pluriel cherche à montrer que tous les Français partagent ces valeurs sans nécessairement en avoir conscience. Le passage sonne presque comme une profession de foi.

Le soutien à la création est présenté comme une nécessité absolue. Les écrits d'André Malraux sur l'art mêlent toujours étroitement le passé au

3. Décret du 24 juillet 1959 (*Journal officiel*, 26 juillet 1959).

4. *Ibid.*

présent. Les chefs-d'œuvre de l'humanité échappent à la chronologie. Ils se répondent par-delà les siècles, tenant la mort en échec. Cette lueur d'espoir ne doit pas s'éteindre. Conserver ne suffit donc pas : le patrimoine n'est pas un ensemble fini. Le rôle du ministère est de veiller à son enrichissement en facilitant le travail des artistes.

Quelle place la direction de l'Architecture peut-elle occuper dans ce dispositif ? Connue pour être la gardienne des monuments historiques, elle semble à première vue n'avoir pour seul horizon que la conservation du patrimoine. Elle a pourtant d'autres atouts en main. Principal organisme constructeur de l'État, elle est bien placée pour influencer la création architecturale. Gestionnaire de domaines aussi célèbres que ceux de Versailles et de Chambord, elle a l'habitude de s'adresser à un large public. Elle dispose même, avec la Caisse nationale des monuments historiques, d'un instrument spécifiquement tourné vers la diffusion culturelle. Les mots d'ordre du ministère ne la prennent pas au dépourvu.

La direction de l'Architecture ne devient pas pour autant l'enfant chéri du ministre et de son cabinet. Si structurellement elle paraît apte à répondre au défi lancé par André Malraux, sa pente naturelle la pousse à l'isolationnisme. Autonome du temps du secrétariat d'État aux Beaux-Arts, elle veut l'être tout autant dans le nouveau ministère. Raymond Bocquet, le seul de nos témoins qui ait vécu directement la naissance des Affaires culturelles, n'a pas eu le sentiment de prendre une nouvelle orientation en 1959. Il nous a même confié avoir toujours œuvré loin de l'œil des ministres, indifférents aux secteurs d'activités techniques qu'étaient l'architecture et les monuments historiques⁵. Les changements seraient beaucoup moins venus de l'état-major des Affaires culturelles que des directeurs qui se sont succédé rue de Valois. Ce jugement n'est peut-être pas aussi définitif qu'il en a l'air. Il indique surtout que les bureaux ont eu la sensation de rester autonomes.

Il n'est pas facile d'évaluer quel a été l'investissement personnel des ministres dans le domaine patrimonial. Les archives font cruellement défaut. Quelques interventions directes ont laissé des traces probantes, mais il faut souvent se contenter des discours. André Malraux semble avoir porté aux monuments un intérêt épisodique et sélectif. Dans son œuvre littéraire comme dans ses écrits sur l'art, l'architecture est assez peu présente. Le temple khmer de *La Voie royale* est décrit en détail⁶. Mais *Les Noyers de l'Altenburg* glissent rapidement sur la cathédrale de

5. Raymond Bocquet, entretien avec l'auteur : « Les monuments historiques, ça n'intéresse pas un ministre, parce qu'un ministre veut qu'on parle de lui en dépensant peu d'argent. On faisait des travaux compliqués qui coûtaient très cher. Le fin du fin, c'était que ces travaux ne se voient pas ! Ça coûte des sommes astronomiques et ça ne doit pas se voir ! »

6. André Malraux, *La Voie royale*, dans *Œuvres complètes*, t. 1, Paris, Gallimard, 1976, p. 227-231.